



**Commune de LUTRY**

**Octobre 2018**  
**13<sup>ème</sup> édition**

## **Information destinée aux Conseillers communaux**

*Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :*

\* \* \* \* \*

### **Open Sunday**

Une convention de collaboration de 3 ans, allant jusqu'au 31.08.2020, a été signée avec la Fondation IdéeSport pour le projet « OpenSunday Lutry ». Le but étant de promouvoir l'activité physique et une alimentation saine auprès des enfants âgés de 6 à 12 ans.

A cet effet, la salle de gymnastique du collège des Pâles est mise gratuitement à leur disposition tous les dimanches pour la période allant de novembre 2018 à avril 2019. Un montant de CHF 16'000.- a été versé via le budget 2018 pour la rémunération de l'encadrement. Un subside cantonal du Service de l'éducation et du sport à hauteur de CHF 6'725.- est également redistribué à la fondation.

Le rapport annuel d'IdéeSport pour la saison 2017-2018 se veut encourageant avec une participation moyenne de 30 enfants. La plupart d'entre eux (83,4%) proviennent de Lutry et de communes avoisinantes.

Au vu du succès rencontré, la Municipalité a inscrit CHF 24'000.- au budget 2019 pour la poursuite de l'OpenSunday à Lutry.

---

### **MJSR**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le MJSR (Mouvement Jeunesse Suisse Romande) a organisé en juillet et août 2018 un accueil à la journée pour les enfants âgés de 6 à 10 ans. En période de vacances scolaires, ce service est très apprécié et a permis d'encadrer au total 152 enfants sous la responsabilité d'un-e animateur-trice et de un-e ou deux moniteur-trice.

Inoccupée pendant l'été, la buvette du foot a été mise à disposition par le FC Lutry. La commune accorde une subvention d'un montant total de CHF 3'590.- pour les équipes d'animation. L'expérience sera reconduite en été 2019.

---

### **Quartiers Solidaires**

Dans son préavis no 1236/2017 datant du 27 mars 2017, la Municipalité a sollicité du Conseil un montant de CHF 178'000.- représentant la part communale au projet de Quartiers solidaires à Lutry. La phase de diagnostic communautaire menée par des animatrices de Pro Senectute a ainsi pu débuter en décembre 2017.

Les groupes de travail « Ressources » et « Habitants » se sont régulièrement réunis afin de mettre au point un questionnaire rempli par une centaine de seniors et visant à mieux comprendre leurs besoins.

Le forum de synthèse a eu lieu le 8 septembre 2018 au collège du Grand-Pont et a rencontré un vif succès auprès des quelque 200 personnes présentes.

Afin d'assurer des synergies entre les quartiers du haut et du Bourg de Lutry, Pro Senectute a proposé un projet de Quartiers solidaires encadré par 2 professionnels. Cela entraînera un surcoût annuel de CHF 24'470.-. La part communale se montera ainsi à CHF 106'886.-. Ce montant sera porté au budget 2019 dans le compte affecté au projet de Quartiers solidaires.

Selon son avancement, la durée totale du projet (inclus la 1<sup>ère</sup> année de diagnostic communautaire) pourrait être ramenée à 3 ans au lieu de 4 ans.

---

### **Vente de cartes journalières CFF**

Pour faire suite à un vœu du Conseil communal, la Municipalité met chaque jour à disposition des citoyens de Lutry 6 cartes journalières à prix réduit. Ces cartes peuvent être achetées jusqu'à 3 mois à l'avance. Toutes les cartes ne trouvant pas preneur, la Municipalité a décidé de majorer leur prix de CHF 3.- ceci afin de limiter le déficit. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prix d'une carte CFF s'élèvera à CHF 47.-.

---

### **Cartographie en libre-service des stationnements pour personnes à mobilité réduite**

Soucieuse de garantir une accessibilité et une mobilité de qualité à tous ses citoyens ainsi qu'à ses visiteurs, la Municipalité, via le Service de la mobilité et le soutien de l'APOL, a recensé sur le territoire communal toutes les places de stationnement publiques réservées aux personnes à mobilité réduite.

Une demande a ensuite été faite sur le site internet [www.paramap.ch](http://www.paramap.ch) afin d'y inscrire les places recensées. Ces dernières sont en cours de validation. En consultant le site internet ou l'application mobile, il sera dorénavant possible de trouver facilement un stationnement adapté, proche de sa destination.

---

### **« Maîtrisons notre avenir » la Commune de Lutry informe les Lutriens**

Dans les prochains mois, plusieurs projets d'envergure en lien avec l'aménagement du territoire et la mobilité seront réalisés sur la commune. Il est aujourd'hui capital d'informer les Lutriens de ces changements importants.

La Municipalité et le Service de la mobilité ont à cet effet mis en place une campagne d'information nommée « Maîtrisons notre avenir » et traitant des sujets suivants :

- le réaménagement de la route de Lavaux et l'arrivée du BHNS ;
- le renforcement de la desserte Nord-Sud ;
- l'unification du régime de stationnement.

Dans le cadre de cette campagne, vous avez peut-être eu l'occasion de rencontrer nos ambassadeurs vêtus de rouge et sillonnant les rues de Lutry durant les concerts sur les quais ou la Fête des Vendanges. Munis de brochures explicatives et de flyers, ils étaient chargés d'informer la population sur le futur développement de la commune. La population a également été invitée à participer à 2 concours sur le site spécialement dédié au projet → [www.maitrisonnotreavenir.ch](http://www.maitrisonnotreavenir.ch).

### **Aménagement des stationnements vélos dans le Bourg**

À la suite du postulat intitulé « l'installation de parcs à vélos à Lutry » déposé par M. le Conseiller Ludovic Paschoud au nom du groupe Indépendants et Verts'libéraux et pour faire écho au vœu n°5 de la Commission de gestion sur l'exercice 2016, la Municipalité via le Service de la Mobilité et le Service Travaux et Domaines a fait installer de nouveaux stationnements vélos :

- au Point I ;
- à l'avenue du Grand-Pont au croisement avec le chemin de la Combe ;
- à la place du Voisinand ;
- devant l'entrée de la plage de Curtinaux.

Ces nouveaux stationnements vélos prennent place sur des cases deux-roues existantes. Pour chaque emplacement cité précédemment, 3 arceaux ont été aménagés. Par cette action, il ne s'agit aucunement de limiter le stationnement des scooters ou des motos, mais de mieux répartir les places de parking entre les différents véhicules deux roues.

---

### **Création d'une ligne Pédibus**

Afin d'encourager les enfants à se rendre à pied à l'école, l'Association des parents d'élèves (APE) de Lutry a pris la décision de lancer des lignes Pédibus sur le territoire de la commune. La Municipalité via le Service de la mobilité a apporté une aide succincte au projet. Deux lignes Pédibus sont actuellement en phase de test.

---

### **Assainissement du parking de la Possession**

Les travaux d'assainissement sont terminés et le budget octroyé par le Conseil Communal a été respecté.

Le comptage des places de parc au niveau 0 n'est pas encore en fonction. L'entreprise responsable de l'installation étudie actuellement la faisabilité d'installer un comptage recourant à des caméras de contrôle.

---

### **Route de la Croix - Passage supérieur de la Brélaz**

Les travaux ont été réalisés dans les délais. La couche de roulement a été posée durant les vacances scolaires d'octobre 2018.

---

### **Route des Monts-de-Lavaux - Suppression des passerelles en bois**

Ces passerelles vieilles de trente ans sont vétustes et doivent inévitablement être remplacées. Une étude de faisabilité a permis de vérifier et de confirmer qu'il était possible de les remplacer par un véritable trottoir.

Cette route cantonale présentant des risques d'affaissement a retenu toute l'attention de l'Etat. Des intérêts communs avec le Canton ont été trouvés afin de refaire l'ensemble de la route et de mettre en place un éclairage public sur ce secteur. La mise à l'enquête par l'Etat du nouveau tracé routier a eu lieu en octobre 2018, sa mise en soumission est prévue en 2019 et les travaux en 2020.

---

### **Réaménagement du chemin du Mâcheret**

Ce réaménagement est directement lié aux projets immobiliers qui sont en cours de réalisation sur le PPA des Brûlées.

La commune devra en effet réaménager l'accès aux nouveaux bâtiments du chemin du Mâcheret. Le projet consistera à mettre en place un trottoir et des ralentisseurs de trafic ainsi qu'à revoir l'éclairage public.

Le projet de réaménagement a été mis à l'enquête publique du 16 juin au 15 juillet 2018 et a reçu un préavis positif des différents services de l'État. Les travaux seront mis en soumission cet hiver et un préavis sera présenté au Conseil Communal pour l'obtention d'un crédit d'ouvrage. Les travaux pourraient débuter entre 2019 et 2020.

---

### **Élargissement du chemin de Salles**

En concertation avec la Commission viticole, une étude est engagée pour refaire le mur qui soutient le chemin. Les travaux permettront également d'adapter la largeur du chemin aux véhicules légers des vigneron.

Des démarches sont en cours pour acquérir les surfaces nécessaires à ces travaux. Si celles-ci aboutissent, le projet sera mis à l'enquête et les travaux pourraient débuter en 2019.

---

### **Travaux autoroutiers**

L'office fédéral des routes (OFROU) a débuté ses lourds travaux d'entretien sur le tronçon autoroutier N9 situé entre le tunnel de Belmont et le restoroute de Villette. Les travaux ont débuté le 9 avril 2018 et la première étape s'achèvera le 7 décembre 2018. Ils reprendront ensuite l'année prochaine et s'achèveront en automne 2019.

---

### **Travaux des CFF**

Les CFF ont entrepris cette année trois chantiers :

- L'assainissement des voies ferrées entre la gare de la Conversion et celle de Grandvaux ;
- La mise en conformité de la gare de la Conversion à la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (Lhand) ;
- L'élargissement du tunnel de Bertholod.

#### L'assainissement des voies ferrées entre la gare de la Conversion et celle de Grandvaux

Les travaux se sont achevés dans les délais.

#### Mise en conformité de la gare de la Conversion à la Lhand

Les principaux travaux sont achevés; les CFF doivent encore réaliser la marquise sur le quai Sud. La commune devra quant à elle réaliser un trottoir et un nouvel arrêt de bus situé devant ce quai.

#### L'élargissement du tunnel de Bertholod

Le chantier a débuté en octobre 2018 et s'achèvera en mars 2021 (voir Echomunal de septembre 2018).

Dans le cadre de ce chantier, le cheminement piétonnier (PM no 1160/2010) sera achevé par la construction d'un trottoir au-dessus du tunnel. À ce jour et selon les dernières estimations des CFF, ce cheminement devrait coûter à la commune de Lutry moins de

CHF 300'000.-. Pour rappel, la passerelle prévue dans le préavis avait été estimée à plus d'un million de francs.

Durant les travaux, le tronçon de la route de Savuit situé sur le tunnel ainsi que le chemin de Berthod sera fermé.

Pour permettre l'accès des camions au chantier, l'Ecopoint situé au chemin du Binet sera supprimé. Un nouveau concept de collecte sera étudié dès la fin des travaux CFF.

---

### **Éboulement dans la Lutrive**

Un éboulement s'est produit ce printemps 2018 dans le vallon de la Lutrive. Cet éboulement se situe sur la rive gauche entre la Croix-sur-Lutry et l'autoroute N9. Des travaux vont être engagés afin de dégager le lit de la rivière des blocs de rocher. La forêt de protection, également impactée par cet éboulement, bénéficiera de soins de reconstitution.

---

### **Opposition de la commune au projet OFROU**

Lors de sa séance du 3 décembre 2016, le Conseil a été informé de l'enquête publique en cours concernant les aménagements et les mesures d'allègement envisagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur l'autoroute N9 entre Lausanne et le restoroute de Villette.

Comme la presse s'en est fait l'écho, la Municipalité a fait opposition à l'enquête publique déposée par les CFF en faisant valoir plusieurs arguments.

En premier lieu, elle considère que le dossier n'a pas fait l'objet de toutes les études nécessaires en matière de lutte contre le bruit. Ainsi, elle est convaincue que des mesures relatives au revêtement de l'autoroute, de même que d'éventuelles limitations de la vitesse, seraient de nature à réduire les nuisances sonores pour les riverains de l'autoroute.

Pour la bretelle d'entrée et de sortie de l'autoroute, la Municipalité considère que l'OFROU n'a pas envisagé et examiné sérieusement toutes les variantes possibles.

De par la procédure d'enquête, l'OFROU sollicite des mesures d'allègement, soit des dispenses de l'obligation d'effectuer des travaux destinés à limiter les nuisances sonores. En effet, la législation fédérale, et en particulier l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) posent des limites à respecter en matière de nuisances sonores. Or, l'OFROU demande à être dispensé de l'obligation de respecter ces limites.

Dans le cadre de son opposition, la Municipalité de Lutry a demandé à ce que différentes solutions soient envisagées pour réduire les nuisances sonores causées aux riverains de l'autoroute N9. Quant aux faibles aménagements envisagés comme des murs antibruit, le dossier ne contient aucune étude de l'intégration paysagère de ces constructions. Enfin, les valeurs de calcul utilisées par l'OFROU apparaissent particulièrement douteuses.

L'opposition a donc été envoyée le 15 décembre 2016 au département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le 25 juillet 2018, les services de la Confédération ont donné leurs avis sur le projet et depuis la commune est en attente de la prise de position définitive de l'OFROU. Suivant la teneur des levées d'oppositions, il est probable que la commune fasse recours auprès du Tribunal Fédéral.

La Municipalité a également fait opposition au projet d'assainissement autoroutier qui se situe entre le restoroute de Villette et la jonction de Chexbres. La commune met en avant pour ainsi dire les mêmes arguments décrits plus haut. Cette opposition a été transmise au DETEC le 11 septembre 2018.

---

---

## **Révision partielle du Plan général d'affectation communal (PGA)**

### **Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux**

Imposées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée et par la 4<sup>ème</sup> adaptation du plan directeur cantonal (PDCn, mesures A11), les études de révision partielle du PGA (phase I : secteurs inclus dans le périmètre du plan de protection de Lavaux + hors périmètre PALM), entamées depuis fin 2017, ont conduit au développement de plusieurs variantes de redimensionnement de nos zones à bâtir.

La Municipalité a validé une première option (dite « variante A ») le 16 juillet 2018, impactant essentiellement sur l'extérieur et la périphérie du territoire urbanisé.

Adaptée en fonction de la dernière version du PAC Lavaux présentée aux communes concernées le 10 septembre 2018 ainsi que de la récente révision de la LATC entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, cette « variante A » a conduit à l'élaboration d'une proposition de zones d'affectation, validée par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le dossier requis par le Service cantonal du développement territorial (SDT) pour examen préliminaire (au sens du nouvel art. 36 LATC) pourra ainsi vraisemblablement être finalisé et livré d'ici fin 2018.

---

### **Parcelle n° 3717 (EMS Odysse, ch. de Crêt-de-Plan 122 à La Conversion) : projet de modification du PGA**

La Résidence Odysse, établissement médico-social reconnu d'intérêt public par l'Etat de Vaud, doit être transformée et légèrement agrandie afin de répondre aux exigences en la matière (Directives et recommandations architecturales des établissements médicaux sociaux vaudois DAEMS, notamment) et de maintenir la qualité de ses prestations.

Dans sa configuration actuelle, l'EMS présente déjà un coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 0.66, excédentaire par rapport à la valeur limite de 0.525 attribuée à la zone moyenne densité par l'art. 134 du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005 (RCAT). Une dérogation en matière de CUS a été octroyée par la Municipalité en 1987. S'agissant d'une construction d'intérêt public, cette dispense n'est aujourd'hui plus admissible (cf. jurisprudence liée à l'agrandissement de l'EMS Le Marronnier).

Le projet de modification du PGA consiste à transférer la parcelle n° 3717 de la zone moyenne densité à la zone d'utilité publique (art. 184 à 186 RCAT).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 septembre 2018, le dossier a été transmis au SDT le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour examen préalable.

---

### **Etude d'un plan de quartier dans le secteur « Burquenet » (PQ « Burquenet Sud »)**

Par courrier du 15 juin 2018, le SDT nous a transmis son rapport d'« ultime contrôle », ouvrant ainsi la voie à la mise à l'enquête publique du projet.

Cette dernière devrait ainsi intervenir fin 2018 ou début 2019. Des discussions relatives à la signature préalable d'une convention d'usages et d'aménagements communs, collectifs et publics du quartier sont en cours avec les propriétaires.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 23 octobre 2018